

et pour contribuer à la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

Les municipalités canadiennes demandent une diminution d'impôts depuis bien des années. Elles veulent une plus grande participation aux ressources nationales afin de pouvoir mieux s'acquitter de leur tâche. La Fédération canadienne des maires et des municipalités a obtenu du gouvernement fédéral qu'il paie des subventions en remplacement des impôts. Elle demande maintenant qu'on supprime la taxe de vente sur le matériel de contrôle de la pollution.

Monsieur l'Orateur, j'appuie toute mesure apte à soulager les municipalités dans leurs problèmes financiers. Il est, en effet, manifeste que les municipalités éprouvent de graves difficultés d'après le rapport du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution du Canada, déposé à la Chambre pas plus tard que la semaine dernière, les députés s'en souviendront. Le comité a parcouru le Canada pour étudier la situation sur place, pour interviewer les habitants de tous les coins du pays. La décision fut sage et les recommandations n'en ont été que meilleures. Le Comité a sûrement saisi l'ampleur des problèmes des municipalités.

J'aimerais me reporter au dernier rapport du comité, et surtout aux alinéas publiés à la page 54 du chapitre 21; je ne puis mentionner toutes les recommandations, mais j'aimerais vous lire au moins l'alinéa 63 où l'on dit ceci:

Une conférence tripartite fédérale, provinciale et municipale devrait être convoquée au moins une fois par an.

Dans une courte note jointe aux recommandations, le comité déclare:

Nous sommes d'accord qu'il faille, entre les différents niveaux de gouvernement, une collaboration et des liens plus étroits, voire une plus grande harmonie.

L'essentiel des recommandations figure au chapitre 22 où il est précisément question des municipalités. Je me rends compte que le gouvernement ne les a pas encore acceptées, mais j'espère que il les étudiera minutieusement. Les paragraphes 64, 65, 66, 67 et 68 sont tous d'un grand intérêt pour les municipalités. J'aimerais citer le paragraphe 67, que voici:

Étant donné l'injustice dont sont victimes les municipalités qui doivent tirer le plus gros de leurs recettes de l'impôt foncier, il faudrait procéder au partage des domaines fiscaux entre les gouvernements, ce qui permettrait aux municipalités d'accéder directement à d'autres sources de revenus.

Ce rapport renferme de nombreuses autres excellentes recommandations. Il ne faut pas oublier que le comité n'a pas uniquement fondé ses recommandations sur la situation existant à Ottawa. Elles sont le fruit de séances tenues dans toutes les provinces.

Plus précisément au sujet de la motion même, je voudrais signaler qu'il faudrait connaître de façon beaucoup plus approfondie les affaires municipales avant d'avoir la conviction que dans chaque cas, les municipalités profiteraient des propositions formulées. Je crois que dans l'agglomération de Winnipeg que je connais particulièrement l'adoption de certaines d'entre elles entraînerait des pertes de revenu dans certains domaines. Toutefois, les intentions du motionnaire sont valables et voilà pourquoi, je ne voudrais rien dire qui pourrait être considéré comme étant une critique. J'approuverais toute initiative qui atténuerait les difficultés des municipalités et accroi-

trait les fonds mis à leur disposition. En définitive, bien entendu, ce sont les contribuables qui en profiteront, même les petits salariés, car le taux d'imposition municipale sera abaissé.

Il ne serait pas sage, selon moi, de proposer une exemption de toutes les taxes de vente. En ce qui concerne les objectifs des municipalités, cela ressemble trop à un cadeau trompeur. Dans une semaine à compter d'aujourd'hui, les membres du cabinet fédéral et des représentants de municipalités doivent se réunir dans la salle du comité des chemins de fer. Je conseillerais aux députés que ces questions intéressent d'aller écouter la lecture des mémoires à 11 heures du matin. C'est là qu'on pourra les dénombrer. Nous verrons combien parmi nous se préoccupent vraiment du sort des municipalités.

Je crois qu'au lieu de prôner une seule exemption qui ne représente pas grand-chose, la Chambre devrait appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada dans le discours du trône que j'ai cité tantôt, savoir, l'affectation d'une plus grande part des ressources du pays à la solution des problèmes urbains. Bien sûr, la responsabilité n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral, mais aux gouvernements provinciaux aussi.

Si nous avons reçu tout ce que ma propre province nous a promis il y a quelques années, la situation des municipalités serait excellente aujourd'hui. Mais ces promesses n'ont jamais été remplies. Les impôts continuent d'augmenter, et on n'a pas encore trouvé de solution. C'est toujours la même histoire: on doit étudier les problèmes des municipalités et tenter de les régler. Puis une autre année se passe sans résultat. Le moment est venu, monsieur l'Orateur, de laisser les résultats parler d'eux-mêmes.

• (1750)

Les municipalités qui ont apporté des améliorations au bénéfice de leurs citoyens ont dû jusqu'ici en faire elles-mêmes les frais. Ce qui s'impose c'est la consultation intergouvernementale sur le financement municipal et l'engagement par les gouvernements fédéral et provinciaux de donner aux municipalités accès à plus de ressources fiscales, non pas simplement des exemptions isolées qui ne donnent à peu près rien. Cela étant dit, j'invite de nouveau tous les députés à assister à la réunion qui se tiendra à 11 heures lundi prochain, dans la salle du comité des chemins de fer.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Qu'Appelle-Moose-Mountain (M. Southam) de nous avoir donné aujourd'hui l'occasion d'examiner les problèmes financiers des municipalités. Dans son avis de motion, le député propose une méthode qui, selon lui, permettrait au gouvernement du Canada d'aider les municipalités à venir à bout de leurs problèmes financiers. Je suis sûr qu'il conviendra que la méthode qu'il nous propose comporte des risques en ce sens que si cette méthode paraît défendable pour ce qui est de l'équipement servant à l'entretien ou à la construction des routes, et qui appartient à une municipalité, tout en étant utilisé également par une autre municipalité, l'éventualité de la location de cet équipement ou de son utilisation concomitante par des entrepreneurs du secteur privé irait au-delà de ce que je suis prêt à accepter.